



ROSNY
SOUS-BOIS

Acte télétransmis en Préfecture
Le : 06/07/2022



BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

RAPPORT DE PRESENTATION

Conseil municipal du 22 juin 2022

Table des matières

PROPOS INTRODUCTIF.....	3
I. LE BUDGET CONSOLIDE	4
II. LES COMPLEMENTS DE RESSOURCES	5
A. La reprise du résultat final de l'exercice 2021	5
B. Les recettes complémentaires.....	5
III. LES DEPENSES NOUVELLES	5
A. Les dépenses d'équipements	5
B. Les ajustements des dépenses de fonctionnement.....	6

PROPOS INTRODUCTIF

Lors de l'adoption du budget primitif (BP) 2022, les résultats définitifs de l'exercice 2021 n'étaient pas encore consolidés. Le compte administratif 2021 permet de les arrêter définitivement, afin qu'ils puissent être intégrés dans le budget 2022 à l'occasion de ce budget supplémentaire (BS).

La reprise de l'excédent final constaté au compte administratif est de 6,02 M€, bien au-dessus de celui de 2020 (1,53 M€).

Comme indiqué lors du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et du BP, ce résultat est destiné à ré abonder certaines enveloppes sur les principales opérations d'équipement, à savoir celles relevant du plan écoles et de la petite enfance.

Ce rapport vient en appui du document budgétaire et comptable officiel remis à chaque conseiller municipal qui suit, lui, une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger.

Ce rapport d'accompagnement présente le nouveau budget 2022 "consolidé" en détaillant les ajustements de recettes qui ont permis l'inscription de dépenses nouvelles.

I. LE BUDGET CONSOLIDE

Tous mouvements réels confondus, le budget supplémentaire 2022 s'établit, en dépenses et en recettes, à 24,5 M€ compte-tenu de la reprise des restes à réaliser (reports) de l'exercice 2021, portant ainsi le budget 2022 consolidé (BP+BS) à 136,7 M€.

Budget supplémentaire 2022	Recettes	Dépenses
Proposition nouvelles (crédits réels)	85 500 €	1 580 247 €
Affectation excédent de fonctionnement 2021	1 494 747 €	
Total Fonctionnement	1 580 247 €	1 580 247 €
Proposition nouvelles (crédits réels)	525 852 €	5 050 000 €
Excédent d'investissement 2021 reporté	394 120 €	
Affectation excédent de fonctionnement 2021	7 327 713 €	
Restes à réaliser "reports" 2021	14 664 170 €	17 861 855 €
Total Investissement	22 911 855 €	22 911 855 €
Total Budget supplémentaire 2022	24 492 102 €	24 492 102 €
Budget 2022 « consolidé » (BP + BS)	136 733 803 €	136 733 803 €

Les seules propositions nouvelles atteignent 6,63 M€.

Equilibre du Budget supplémentaire (propositions nouvelles)		
	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	85 500 €	1 580 247 €
Investissement	525 852 €	5 050 000 €
<i>Excédent global n-1 reporté</i>	<i>6 018 895 €</i>	
Total propositions nouvelles BS 2022	6 630 247 €	6 630 247 €
Budget 2022 consolidé (BP +BS)	118 871 948 €	118 871 948 €

II. LES COMPLEMENTS DE RESSOURCES

A. La reprise du résultat final de l'exercice 2021

Le résultat définitif de l'exercice 2021, arrêté au compte administratif, s'établit à 6,02 M€, soit une augmentation de 4,5 M€ au regard de l'exercice précédent (1,52 M€).

B. Les recettes complémentaires

En section de fonctionnement, seul le remboursement de l'indemnité inflation est à inscrire. Il vient équilibrer la dépense portée au chapitre 012 – Charges de personnel.

En effet, pour rappel, une aide exceptionnelle et individuelle de 100 € a été versée, sous conditions, aux agents publics, en application de l'article 13 de la loi de finances rectificative pour 2021 n° 2021-1549 du 1er décembre 2021.

Dans la fonction publique territoriale, elle devait être versée en janvier 2022 aux agents titulaires, contractuels et contrats aidés qui ont perçu une rémunération moyenne inférieure à 2 000 € nets par mois sur la période du 1er janvier 2021 au 31 octobre 2021.

La Ville de Rosny-sous-Bois a été intégralement remboursée par déduction des cotisations sociales URSSAF, qui a fait l'objet d'un titre de recettes pour un montant de 85 500 €.

En section d'investissement, considérant que le montant de la cession de l'Hôtel Brément est désormais connu, il convient d'inscrire le différentiel de recettes, qui s'élève à 525 852 €, après avoir inscrit au budget primitif 760 000 €.

III. LES DEPENSES NOUVELLES

Les crédits complémentaires de ce BS permettent d'alimenter les principales enveloppes d'investissement, fléchées sur le plan écoles et la petite enfance, et d'inscrire les crédits de dépenses de personnel et d'énergie annoncés au moment de l'adoption du Budget Primitif 2022.

A. Les dépenses d'équipements

Les opérations relatives à la phase 2 du groupe scolaire Simone Veil, à la construction du groupe scolaire Jean Mermoz ainsi qu'à la nouvelle crèche sur le secteur Coteaux Beauclair concentrent ainsi les crédits relatifs à l'excédent 2021 (5 M€) ; à cela s'ajoute une enveloppe de 50 000 € pour la rénovation du skate parc du centre-ville.

Dépenses d'équipement (en €)	BP	Ajustement BS	Budget 2022 ajusté
1108 - Groupe scolaire Rosny Métropolitain - Acquisitions foncières Phase 2	218 500	1 400 000	1 618 500
1109 - Construction du GS Mermoz	2 590 000	2 500 000	5 090 000
1120 - Construction d'une crèche - ZAC Coteaux Beauclair	2 132 215	1 100 000	3 232 215
Réhabilitation du skate-park – Centre-Ville	-	50 000	50 000
Total	4 940 715	5 050 000	9 990 715

B. Les ajustements des dépenses de fonctionnement

Le BS 2022 permet d'adapter certaines enveloppes de fonctionnement pour un montant global de 1 580 246,78 € réparti comme suit :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 199 746,78 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel : 795 500 €
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 585 000 €

Tout d'abord, lors de la présentation du budget primitif 2022, il avait été indiqué qu'une enveloppe de 500 000 € serait affectée pour moitié à la création des postes nécessaires aux ouvertures de classes de l'année scolaire 2022/2023, notamment au groupe scolaire Françoise Dolto et, pour l'autre moitié, aux dépenses de fluides, pour faire face à la flambée du coût de l'énergie.

Les enveloppes inscrites sont réajustées mais conformes aux intentions formulées en mars dernier.

De plus, l'annonce gouvernementale de revalorisation du point d'indice, survenue concomitamment au vote du budget et dont la teneur précise n'est pas encore connue, incite à la prudence. C'est pourquoi il est proposé d'inscrire dès à présent une enveloppe de 440 000 €.

Ensuite, conformément au protocole transactionnel sur l'hôtel Brément approuvé le 21 mai dernier par le conseil municipal, il convient de régulariser, c'est-à-dire annuler, les arriérés de loyers et charges non recouverts à ce jour, dus par les sociétés SGH et HOTELS ARCANTIS, qui s'élèvent à près de 480 000 €. Lors du vote du budget primitif, seule la recette nette attendue avait été inscrite en section d'investissement (760 000 € prévu pour une recette nette finale de 785 852 €).

Les titres concernés sont précisément les suivants pour les montants restant à recouvrer :

TIERS SOCIETE DE GESTION HOTELIERE					
Exercice	N° bordereau	N° titre	Libellé	Montant TTC	Montant TTC restant à recouvrer
2016	85	1210	Loyers hôtel sis 268 270 rue de Brément	185 852,42 €	173 862,15 €
Sous-total - Tiers SOCIETE DE GESTION HOTELIERE				185 852,42 €	173 862,15 €

TIERS HOTEL ARCANTIS					
Exercice	N° bordereau	N° titre	Libellé	Montant TTC	Montant TTC restant à recouvrer
2017	90	838	Loyer hôtel rue de Brément - 1T 2017	19 148,22 €	4 444,30 €
2017	212	1426	Loyer hôtel rue de Brément T2 de 2017	19 265,68 €	19 265,68 €
2017	279	1647	Refacturation charges locatives du 1er avril au 30 juin 2017	3 748,72 €	2 804,56 €
2017	279	1650	Refacturation charges locatives du 13 avril au 30	3 254,38 €	2 247,91 €
2017	324	1863	Loyer hôtel 268 rue de Brément T3 de 2017	19 369,85 €	19 369,85 €
2018	84	2076	Loyer 4T 2017 - Hôtel rue de Brément	19 369,85 €	19 369,85 €
2018	273	4322	Loyer 1er trimestre 2018 hôtel rue de Brément	18 948,76 €	18 948,76 €
2018	273	4323	Loyer 2ème trimestre 2018 hôtel rue de Brément	19 355,51 €	19 355,51 €
2018	562	9541	Loyer 3ème trimestre 2018 hôtel rue de Brément	19 789,63 €	19 789,63 €
2019	87	3401	Loyer 4T 2018 Hôtel rue de Brément (Oct. à Déc 18)	19 789,63 €	19 789,63 €
2020	414	4582	Loyer 1T 2019 Hôtel rue de Brément	19 359,43 €	19 359,43 €
2020	414	4583	Loyer 2T 2019 Hôtel rue de Brément	19 692,25 €	19 692,25 €
2020	414	4584	Loyer 3T 2019 Hôtel rue de Brément	20 041,51 €	20 041,51 €
2020	414	4585	Loyer 4T 2019 Hôtel rue de Brément	20 041,51 €	20 041,51 €
2020	414	4586	Loyer 1T 2020 Hôtel rue de Brément	19 823,66 €	19 823,66 €
2020	414	4587	Loyer 2T 2020 Hôtel rue de Brément	20 143,19 €	20 143,19 €
2020	414	4588	Loyer 3T 2020 Hôtel rue de Brément	20 725,14 €	20 725,14 €
2020	414	4589	Loyer 4T 2020 Hôtel rue de Brément	20 725,14 €	20 725,14 €
Sous-total - Tiers ARCANTIS				322 592,06 €	305 937,51 €
Total général				508 444,48 €	479 799,66 €

De surcroît, il est également convenu que la Ville renonce à percevoir les loyers et charges des exercices 2021 et 2022, à concurrence de la date de cession ; les titres de recettes afférents ne seront donc pas émis.

Par ailleurs, en vue de procéder au règlement des intérêts moratoires sollicités par les entreprises, une enveloppe de 50 000 € est inscrite.

Enfin, deux subventions exceptionnelles sont à inscrire :

- Une aide exceptionnelle de 20 000 € à destination des victimes du conflit ukrainien, versée à la Fédération nationale de la protection civile ;
- Une aide exceptionnelle de 15 000 € pour la brigade de sapeurs-pompiers de la caserne de Villemomble en vue des travaux de réfection totale de la remise utilisée pour le stationnement de leurs véhicules.

À la demande de la Trésorerie, il est procédé, dans le cadre de cet acte budgétaire, à la modification de l'imputation comptable de la subvention adoptée par délibération du 18 avril 2019 en faveur de la Fondation du Patrimoine pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris. En effet, il est requis d'imputer cette subvention au chapitre 204 – section d'investissement – et non 67 – section de fonctionnement.

Le BS 2022 permet, ainsi, de compléter ou d'inscrire les enveloppes ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement (en €)	BP	Ajustement BS	Budget 2022 ajusté
CHARGES DE GESTION COURANTE			
Fluides (toutes énergies)	2 160 190	199 747	2 359 937
CHARGES DE PERSONNEL			
Indemnité inflation		85 500	
Création de postes - Ouverture GS F DOLTO	43 600 000	270 000	44 395 500
Augmentation du point d'indice		440 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Annulation des dettes suite à cession Hôtel Brément	0	500 000	500 000
Provision pour intérêts moratoires	0	50 000	50 000
Subvention exceptionnelle - Ukraine	0	20 000	20 000
Subvention exceptionnelle - Caserne des pompiers de Villemomble	0	15 000	15 000
Total	45 760 190	1 580 247	47 340 437